

Calendrier prévisionnel de la mise en paiement des payes et des pensions pour l'année 2023

Selon le fonctionnement des établissements bancaires, il peut y avoir un décalage de 24 heures sur les relevés bancaires.

MOIS	PAYE	PENSION
JANVIER	27	30
FÉVRIER	24	27
MARS	29	30
AVRIL	26	27
MAI	29	30
JUIN	28	29
JUILLET	27	28
AOÛT	29	30
SEPTEMBRE	27	28
OCTOBRE	27	30
NOVEMBRE	28	29
DÉCEMBRE	20	21

UNSA Services Judiciaires - Secteur RENNES
 Natacha SANNIER conseiller de secteur
synd-unsaj.ca-rennes@justice.fr